L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT, ET DU GOUVERNEMENT-GENERAL.

PAR BULLITT, MAGNE & Cie. No. 81, Rue Chartres.

[illegible]

NOUVELLE-ORLEANS: JEUDI MATIN, 7 OCTOBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR,

HENRY JOHNSON.

GRANDE IRRITATION SUR LA FRONTIERE.

Les journaux de Boston et de Baltimore nous révèlent un fait bien extraordinaire qui a eu lieu le 19 septembre dernier: un individu nommé James Grogan, citoyen né des Etats-Unis, qui a naguères demeuré pendant quelque temps dans l'Amérique anglaise, a été enlevé de force et transporté dans le Canada par un détachement de volontaires au service de l'Angleterre. Ce détachement a passé la frontière et pénétré secrètement dans le *township* d'Alburgh pour venir saisir sa proie. J. Grogan se trouvait dans la maison de son beau frère: surpris à l'improviste et pendant son sommeil, il s'est défendu comme un lion et ne s'est laissé prendre qu'après une lutte acharnée pendant laquelle il a reçu plusieurs coups de bayonnette qui lui ont fait des blessures très graves, sa figure était en sang et ses habits en lambeaux. Il a été enveloppé dans une peau de buffalo, jeté sur un wagon, transporté au delà de la frontière, mis aux fers et acheminé sur Montréal. On ne peut pas s'expliquer un pareil enlèvement: James Grogan s'est, il est vrai, fait remarquer, il y a quelques années, dans les troubles survenus à propos des frontières; mais est-ce là un motif suffisant pour justifier la double violation des droits internationaux qui vient d'être commise à son égard? Aussitôt que le fait a été connu à St. Albans, dans le Vermont, les citoyens se sont assemblés et un comité a été nommé pour s'enquérir de toutes les particularités de cette déplorable affaire.

Un correspondant de l'*American* de New-York lui écrit des Chutes de Niagara que, depuis le moment où les troupes des Etats-Unis ont quitté Buffalo, des "patriotes" insensés se livrent à des tentatives qui peuvent avoir pour résultat une guerre entre les deux pays. Nous avons parlé dernièrement d'une attaque dirigée contre deux bateaux à vapeur qui se trouvaient à l'ancre dans la rivière de Niagara; cette attaque d'après le correspondant que nous citons, n'a pas eu lieu, comme on l'avait dit d'abord, à l'aide d'un canon, mais à l'aide d'une espèce de machine infernale dont il donne la description suivante:

"Cette machine, dit-il, se composait de deux barils, contenant chacun cent cinquante livres de poudre; ces barils étaient sur une espèce de radeau, placés à près de cent yards de distance, mais réunis par une perche et munis d'un tuyau et d'une fusée qui devait en déterminer l'explosion. Cette machine ainsi disposée a été remorquée de la Grande-Ile et poussée à la dérive vers les deux bateaux. L'un des barils seulement a éclaté, et trop tôt, fort heureusement: il était encore à trois cents yards du point où il aurait dû faire explosion; sans cette circonstance les bateaux et tous ceux qui les montaient eussent été perdus."

"Il était environ trois heures de l'après-midi. Ceux qui se trouvaient à bord s'imaginèrent dans le premier moment que le bruit qu'ils venaient d'entendre, était celui d'un canon. Ils se rassemblèrent immédiatement sur le pont et c'est alors qu'on aperçut la machine qui flottait sur l'eau. Six hommes se jetèrent dans une chaloupe et allèrent s'en emparer. Tandis qu'ils essayaient de la remorquer, on fit feu sur eux de la Grande-Ile, mais heureusement encore personne ne fut atteint."

"Cet incident a vivement troublé l'esprit public, et maintenant des patrouilles de troupes anglaises parcourent la frontière à toute heure du jour et de la nuit. J'ai la ferme conviction que si l'on n'envoie pas à Buffalo un détachement de troupes des Etats-Unis, assez considérable et assez fort pour prouver à la population des frontières que le gouvernement des Etats-Unis veut sincèrement la paix, des actes du même genre se renouvelleront, et ils pourront avoir pour effet de rompre la bonne intelligence qui règne entre les deux nations."

Le correspondant de Washington du Courrier de Charleston exprime la même opinion: il croit que les Etats Unis courent grand risque d'être entraînés forcément à une guerre contre la Grande Bretagne par les violences et les insultes qui se commettent journellement sur les frontières. La proclamation du président Tyler ne fera peut-être qu'augmenter l'irritation qui règne de ce côté: mais il serait bon qu'elle fut mise rigoureusement à exécution.

Ce n'est pas seulement sur les frontières même que les esprits sont animés. A New York, suivant le même correspondant, les citoyens les plus influens de l'Etat ont à peine à s'opposer aux tentatives des perturbateurs et ils demandent à grands cris la guerre aussitôt que le Canada parle ou menace de faire justice de ces tentatives. Les perturbateurs en ce moment ont pour but de frapper un coup décisif qui forcent les autorités du Canada à prendre immédiatement une prompte et sévère revanche, et ils espèrent ainsi entraîner les deux pays dans une guerre générale.

Un pareil état de choses est déplorable, et il doit cesser promptement. Les discussions avec la Grande Bretagne peuvent encore se terminer par un arrangement honorable et ce serait un grand malheur que les attaques coupables de quelques insensés compromissent la paix qui règne encore. Nous espérons que le Président dirigera sur les frontières les forces nécessaires pour arrêter tous ces mouvemens désordonnés et pour maintenir la tranquillité au moins jusqu'au moment où sera terminé le procès de McLeod. Nous avons plus d'une réparation à obtenir de la Grande Bretagne. Ne sortons point par des hostilités prématurées et injustifiables de la position du partie offensée où nous sommes maintenant, et sachons dans le cas où de plus graves conjonctures surviendraient, nous ménager par notre modération et notre sagesse les sympathies des autres nations.

RAPPORT DE L'HOPITAL DE CHARITE.

Des 24 heures expirant hier soir à 6 heures:

Admissions	20 sur lesquelles	13 de fièvre jaune
Sorties	9	"	5	"
Décès	10	"	7	"
Patients à l'hôpital	226.		

BUREAU DE SANTE.

Pendant les vingt quatre heures qui ont expiré hier à midi, il y a eu, suivant les rapports faits au Bureau de Santé, trente deux inhumations dont 16 de fièvre jaune, suivant le détail suivant:

Potter's Field	24 dont 13 fièvre jaune,		
Catholique,	4	0	do
Protestant,	2	1	do
St. Patrick,	2	2	do
	32	16	

COUR DU RECORDER DE LA PREMIERE MUNICIPALITE.

—Joséphine Bonne f. de c. l. est accusée d'avoir battu avec une sévérité excessive son esclave Mary. Il est prouvé devant la cour que l'esclave a été maltraitée, son corps étant déchiré et sanglant des pieds à la tête. Renvoyée devant la cour criminelle et admise à donner caution pour $500.

—Thérèse, esclave de M. Foulon, a été arrêtée par la police de la première municipalité pour avoir insulté et frappé un blanc—Renvoyée pour plus ample examen.

—Geo. Crony comparait sous la prévention d'avoir volé de M. D. Duduit quelques effets à usage évalués à $12—Renvoyé pour plus ample examen.

M.M. Brown & Co. et E. Corrie Jr. de New York, victimes comme on doit se le rappeler, de la fraude commise à leur préjudice par un individu se nommant J. P. Caldwell, offrent une récompense de *dix mille piastres* pour le remboursement des sommes qui leur ont été extorquées.

Nous pouvons maintenant annoncer officiellement la nomination de M. Seth W. Nye à la place de *Surveyor* et inspecteur des revenus publics à la Nouvelle-Orléans.

INTERIEUR.

Assassinat.—Un imprimeur, M. Samuel Adams, de la maison de Scrathard et Adams, vient d'être assassiné à New York. Nous empruntons à un extra du *Sun* quelques détails sur cette horrible affaire.

"On s'était aperçu il a quelque temps de la disparition de M. Adams, mais toutes les investigations faites à ce sujet étaient demeurées sans résultat. Il parait cependant que le crime ne s'était pas accompli sans provoquer au moins des soupçons. Un soir quelques locataires des étages supérieurs d'une maison située au coin des rues Broadway et Chambers entendirent un bruit insolite, on aurait dit une violente lutte, dans l'appartement qu'un M. G. Colt, auteur d'un traité sur la tenue des livres, occupait dans la même maison; l'un de ces locataires, M. Wheeler, maître d'écriture, dont l'appartement était contigu à celui de Colt, soupçonnant qu'il s'était passé quelque chose d'extraordinaire, regarda par le trou de la serrure et vit Colt occupé à laver son plancher. Comme ce lavage fut continué très longtemps pendant la nuit, Wheeler donna l'ordre à son jeune homme de veiller les mouvemens de Colt jusqu'à ce qu'il sortit. Colt qui avait été sur pied toute la nuit sortit le matin, appela un drayman et lui remit une grande caisse adressée à St-Louis par voie de la Nouvelle-Orléans. Le jeune homme n'eut pas l'avisement de suivre le dray, mais il rapporta tout ce qu'il avait vu à son chef.

Wheeler apprenant peu après la disparution mystérieuse de M. Adams prit des informations et sut que M. Adams avait fait pour Colt du travail pour des sommes considérables et qu'il se rendait souvent chez lui. Ces circonstances ayant augmenté ses soupçons il fit part de tout ce qu'il savait au maire de New-York, M. Morris, et Colt fut arrêté, immédiatement après. Colt prétend n'avoir pas été dans son appartement la nuit en question et n'avoir point envoyé de caisse."

Voici une autre version postérieure et qu'on dit plus exacte.

"Dans la nuit du 17 septembre, la personne qui occupait un appartement contigu à celui de Colt entendit, ainsi que d'autres qui étaient alors avec lui, un bruit qui indiquait la chute d'un corps lourd; elles pensèrent qu'on s'amusait à faire des armes et que le bruit qu'on venait d'entendre était le résultat d'une sire, mais au lieu de cela [illegible] Colt, mais sans obtenir un seul mot de réponse.

"Le matin du jour suivant on voyait dans l'entrée de la maison une caisse d'une assez grande dimension, quelques uns des habitans de la maison croyant d'abord que cette caisse était pour eux; mais elle était adressée à St-Louis par la voie de la Nouvelle-Orléans, ils reconnurent qu'on lieu de devoir entrer dans la maison, cette caisse en sortait. D'autres locataires, sachant que Colt n'avait plus son appartement que pour un temps très limité, pensèrent qu'il déménageait. La caisse fut enlevée entre huit heures et demie et dix heures.

"La personne qui avait entendu le bruit n'y pensa plus jusqu'à ce qu'elle vit l'avis annonçant la disparition de M. Adams. En mentionnant le fait à une autre personne, une femme dit que M. Colt devait de l'argent à M. Adams ($300 dit-on pour l'impression de l'ouvrage de Colt sur la tenue des livres). Alors l'idée vint que M. Adams avait été assassiné et le maire fut mis en possession de tous ces faits.

"Les recherches faites dans l'appartement de Colt y ont fait découvrir une petite hache dont le manche avait été soigneusement raclé avec du verre et le bout couvert d'encre. Les murs étaient aussi tachés d'encre comme pour cacher des traces de sang. Une partie du plancher a été enlevée et transportée au bureau du maire. Colt a prétendu, lors de son examen, qu'il avait fait une caisse pour renfermer sa malle, avec une très grande caisse qui contenait des papiers, livres en blanc etc. Les outils dont il s'était servi avaient été empruntés de ses voisins et c'est probablement ce qui lui a fait avouer qu'il avait fait une caisse; mais il a prétendu que n'ayant pu réussir à son gré, il en avait jeté les morceaux par la fenêtre dans la rue.

"Le *drayman* qui a été trouvé par les soins de la police a déposé avoir charrié une caisse à la requisition de M. Colt de son logement, au coin des rues Broadway et Chambers, au navire Kalamazoo, au pied de *Maiden Lane*, dans la matinée du 18, et avoir été payé par lui.

"Une recherche faite en conséquence à bord du Kalamazoo a fait trouver dans la caisse en question le cadavre de M. Adams emballé dans du sel. On a encore trouvé en la possession de la femme entretenue par Colt la montre de l'infortuné M. Adams."

Floride.—Les nouvelles sont toujours aussi insignifiantes. Le seul renseignement important qu'elles nous fournissent n'est qu'un on dit: la fièvre jaune se serait à ce qu'il parait, déclarée à Cedar Key. On parle toujours de la soumission de toute la bande de Hospitalks; une partie de cette bande s'est déjà, on se le rappelle, rendue à Tampa.

On lit dans *Mobile Advertiser* du 5:

Le brick *Pulaski* vient d'être incendié. Il y a environ quinze jours on s'apperçut que le feu avait pris à ce batiment qui était alors en déchargement au wharf, et que le feu avait été occasionné par la combustion de la chaux dont se composait sa cargaison. Quoiqu'il y eut encore environ mille barils de chaux à bord on conduisit le batiment sur l'Ile en face de la rue St. François. Toutes les ouvertures furent hermétiquement fermées et l'on prit sa voilure, son gréement, en un mot tout ce qui valait la peine d'être sauvé. Dans cet état on l'avait laissé bruler à loisir et jusqu'à hier on n'avait rien vu qui indiquait le progrès de l'incendie lorsque le feu se manifesta subitement. Peu d'instans après le batiment était detruit.

Il appartenait à M. J. H. Rivers de la Mobile.

Il parait dit le *National Intelligencer*, que l'honorable John McLean refuse d'accepter la place de Secretaire de la guerre qui lui a été offerte par le Président avec l'approbation du Sénat.

Le steamer *Great Western* a quitté New York pour Bristol le 25 septembre avec 43 passagers et environ $200,000 en espèces.

Les espèces exportées de New York pendant la semaine expirant le 24 septembre s'élèvent à $1,097,340, savoir:

Par le Gladiator, pour Londres,	$230,000
" Louis Philippe, pour le Havre,	346,000
" Great-Western, pour Bristol,	271,340
" Akbar, Canton par Liverpool,	250,000
	$1,097,340

MARINE MILITAIRE.

Norfolk, 24 sept.

La frégate française l'*Armide*, commandant Louvet, portant le pavillon de l'amiral Arnous, a été touée jusqu'à Hampton Road, hier, par le steamer *Patrick Henry*.

On nous assure que la frégate, avec les bricks le *Laurier*, *Garnier*, et le *Bison*, D'Anguillecourt, fera voile jeudi prochain pour les Antilles.

La frégate *Belle Poule*, Prince de Joinville, et le brick *Cassard*, Pageard, sont attendus incessamment de New York.

VARIETES.

LA PENSION DE MM. LES CAPITAINES.

(Extrait de l'*Hotel des Invalides*.)

(*Voir l'Abeille des* 4, 5 et 6.)

La nuit était calme. Le silence mystérieux qui régnait autour de moi n'était interrompu que par le frémissement des vitraux, que le vent de nord venait heurter. Déjà ma montre avait marqué minuit et demi; je commençais malgré moi, à me laisser aller au sommeil, tout en réfléchissant à la crédulité générale des hommes, et à leur penchant pour les choses surnaturelles. Mes yeux se couvraient d'un léger nuage, mes bougies ne jetaient plus dans l'appartement qu'une lueur douteuse, à cause de la fumée de tabac qui s'y était répandue; enfin j'allais m'endormir tout à fait lorsqu'un bruit lointain de pas mesurés arrive distinctement à mon oreille. Ce bruit augmente.... J'écoute, respirant à peine. Les pas semblent se diriger de mon côté: je saute sur mes pistolets, que j'arme.... Tout à coup la porte principale, vigoureusement ébranlée, cède et tombe avec fracas en faisant rouler devant elle, comme une avalanche, les meubles qui m'avaient servi à la barricader!

A ces mots de Saint-Laurent, Mme. Spielmann, qui s'était placée à côté de lui, sans doute pour mieux l'entendre, se rapproche encore davantage, comme entraînée par un sentiment de peur. Son mari, au contraire, assis en face d'elle, fit un soubresaut en arrière. Tous, le col tendu, la bouche béante, les yeux fixés sur notre ami, nous avions écouté ce récit avec une anxiété qui avait succédé à notre envie de rire.

—Eh bien! continue donc! lui dit l'un de nous; tu t'arrêtes justement au plus intéressant!...

—Est-ce que l'apparition du spectre aurait été retardée par indisposition d'acteur?

—Non, répondit Saint-Laurent, après un silence, et il reprit: "Le spectre parait, s'avance d'un pas grave, puis s'arrête à quelque distance de moi. Ce fut alors que, revenu de ma première surprise, je pus l'examiner à mon aise: un linceul blanc à larges plis le couvrait de la tête aux pieds; d'une main il tenait une sorte de bougie phosphorique qui reflétait sur sa personne une teinte blafarde; par intervalles il appuyait l'autre main sur le côté gauche de sa poitrine, comme s'il y eut ressenti une vive douleur. Son visage, quoique décharné, gardait encore des traces de beauté et de noblesse. Ses grands yeux noirs offraient un mélange de colère et de bonté; enfin l'ensemble de ses traits avait un caractère de ressemblance avec les portraits des princes de la maison d'Autriche que vous avez tous été à même de voir.

—Vous êtes officier français? s'écria le fantôme d'une voix qui n'avait rien de terrestre; auriez-vous peur d'un faible vieillard?

—En disant ces mots, ses regards s'étaient portés sur les pistolets que j'avais encore dans les mains.

—Je l'avouerai, lui répondis-je, à la façon un peu brusque dont vous vous êtes introduit ici, à votre aspect inattendu, je n'ai pu me défendre d'un premier mouvement de terreur.

Alors, soit par déférence, soit par générosité, soit enfin par un sentiment que je ne saurais expliquer, je déposai mes armes sur le manteau de la cheminée: je n'avais plus aucune crainte. Le spectre parut touché de cette marque de confiance.

—Je suis Joseph II, empereur d'Allemagne, poursuivit-il, et je sais qui vous êtes: je sais pourquoi vous êtes venu dans ce château dont j'ai tant aimé le séjour pendant ma vie. Le but de cette visite est louable!... Eh bien! jeune homme, pour vous en récompenser, je veux que cette rencontre vous soit utile, qu'elle serve à votre fortune et qu'elle contribue à la gloire de votre empereur que j'admire; je veux enfin qu'elle puisse assurer bientôt la paix de l'Europe: écoutez-moi!....

Ici Saint-Laurent se tut de nouveau comme fâché de nous en avoir dit autant, et parut réfléchir profondément.

—Va donc! lui dis-je; nous aussi nous écoutons.

—Messieurs, répliqua mon ami, je ne puis vous en rapporter davantage.

—Pourquoi? lui demandai-je.

—Parce qu'il y a là un secret qui touche à de graves intérêts politiques, qu'il n'est qu'une personne au monde à qui je puisse le confier.

—Et à qui donc? nous écriâmes-nous!

—A l'empereur, messieurs!

A ce nom magique, au ton d'inspiration avec lequel Saint Laurent l'avait prononcé, continua mon ancien camarade de collége, nous nous regardâmes en silence. Les uns souriaient d'un air d'incrédulité, les autres hochaient la tête en signe de conviction naissante, madame Spielmann se pinçait les lèvres de dépit de ne pas en apprendre davantage, et son mari semblait enchanté de la réserve de son hôte, comme s'il avait pu craindre qu'une indiscrétion vint le compromettre aux yeux des autorités françaises qui régissaient alors la contrée. Quant à moi, ne sachant trop que penser de tout cela, je dis à Arthur, en m'efforçant de sourire:

Soit! nous ne te demanderons plus à connaître le secret que feue S. M. autrichienne t'a communiqué, puisque tu ne peux le confier qu'à l'empereur, qui ne badine pas en matière de secret; mais nous diras-tu du moins comment s'est terminée cette étrange entrevue? le spectre ne t'aurait-il pas aussi chargé de quelques commissions pour nous autres?

—Je vous dirai pour terminer, répondit Saint-Laurent, que le spectre ayant cessé de parler, me fit un signe d'adieu, une légère inclination de tête, se dirigea vers une petite porte qui avait échappé à mes recherches et disparut.

—J'ai bien l'honneur de vous saluer, au plaisir de vous revoir, dit un de nos camarades en s'inclinant d'une façon burlesque.

—Le bruit de ses pas qui se perdait dans l'éloignement, poursuivit Arthur, retentit quelque temps à mon oreille; puis je n'entendis plus rien. Je m'enveloppai dans mon manteau et je dormis paisiblement jusqu'à l'aube; vous savez le reste.

Cette aventure singulière s'ébruita bientôt dans l'armée, où elle provoqua contre Saint-Laurent une foule de plaisanteries. Le général Berthier s'indigna même qu'un officier aussi distingué que l'était notre camarade accréditât si long-temps une fable absurde; il le fit appeler pour le tancer de ce qu'il appelait une honteuse mystification; mais Saint-Laurent soutint son dire avec autant de fermeté que de convenance. Berthier conta tout à Berthier. Ce dernier invita Saint-Laurent à déjeûner et le questionna vivement; mais le jeune officier se montra inébranlable.

Or, à quelques jours de là, Berthier raconta lui-même à l'empereur la visite que St-Laurent avait faite au château de Neuwaldell, ainsi que l'entretien qu'il prétendait avoir eu avec Joseph II, mort depuis près de vingt ans. L'empereur qui, sans y croire, aimait beaucoup le merveilleux, se plait au récit de Berthier. Le lendemain, un officier d'ordonnance arriva dans notre cantonnement, porteur d'un ordre qui enjoint au lieutenant d'artillerie Saint-Laurent de se rendre à Schœnbrunn. On l'introduit dans le cabinet impérial.

—Ah! ah! monsieur, lui dit, Napoléon, c'est donc vous voyez..... Vous avez vu l'empereur Joseph II, avec qui vous vous êtes lié? Il vous a confié un secret d'état?... lui a-t-il avoué, parlez! ajouta-t-il en appuyant sur ces derniers mots.

—Oui, sire.

—Vous êtes bien heureux: répliqua Napoléon en faisant un effort pour garder son sérieux. Et ce n'est qu'à moi, avez-vous dit, que vous pouvez confier le secret important qu'il vous a dévoilé?

—Oui, sire, à votre majesté seule.

—En ce cas, je vous écoute.

—Pardon, sire, dit respectueusement Arthur, en jetant les yeux autour de lui, j'ai l'honneur de répéter à votre majesté que c'est à elle seule....

—C'est juste, je n'y songeais plus.

Et sur un signe de l'empereur, toutes les personnes présentes sortirent du cabinet. Saint Laurent lui raconta d'abord la scène nocturne du château de Neuwaldell; puis, prenant un visage sévère qui faisait trembler les plus hardis, regarda fixement Arthur en lui disant d'un ton bref:

—A propos, monsieur, je suppose que vous n'avez pas l'intention de me faire croire à des contes de bonne femme?

—Sire, je jure sur l'honneur de mon épaulette que je ne dirai à votre majesté que l'exacte vérité: ma raison s'y perd, je l'avoue; mais ce que je vais vous apprendre, sire, s'est passé à mes yeux, je l'ai entendu parfaitement éveillé.

—Vous serez un grand homme. Devant lui s'ouvre un immense avenir de gloire! Si l'ambition ne le porte pas à de folles entreprises, il peut surpasser, comme législateur, les grands hommes de l'antiquité et des temps modernes, comme il les surpasse déjà par les armes.

—En écoutant ces paroles, Napoléon avait fait un mouvement; ses sourcils s'étaient rapprochés, ses yeux lançaient des éclairs.

—Pardon, sire, se hâta d'ajouter mon ami, ce sont les expressions textuelles dont s'est servi Joseph II à l'égard de votre majesté. Et.... sire.... ce n'est pas tout.

—Continuez, monsieur; il me semble que je ne vous ai pas interrompu.

—Un enfant, exalté par un faux patriotisme, essaiera d'attenter à la vie de Napoléon; mais la providence veille sur lui.

Ici l'empereur haussa les épaules en disant à voix basse:

—Cela ne me regarde pas: c'est l'affaire du ministre de la police; qu'il s'arrange.

—Bientôt une fille des Césars recevra de ses mains la couronne impériale de France. Un fils viendra perpétuer sa dynastie.

—Ah! ah! interrompit l'Empereur en se frottant les mains, le revenant a dit cela?

—Oui, sire.

—Au fait, il doit en savoir plus long que moi: il est de la famille. Continuez.

—Mais qu'après ce grand événement il dépose le glaive, qu'il laisse l'Allemagne en paix, qu'il consolide sa puissance, et qu'il continue à faire le bonheur de ses sujets.... autrement....

Saint Laurent s'arrêta; l'empereur reprit avec vivacité:

—Autrement?.... pourquoi ne continuez-vous?

—Sire, je n'ose, répondit mon ami.

—Et moi, monsieur, je veux tout savoir; je vous force jusqu'ici a été poussée cette mascarade. Ne craignez pas de me déplaire; parlez! je vous l'ordonne.

—Autrement, continua Arthur d'une voix émue que votre empereur tremble de mourir encore plus malheureux que l'infortuné Charles XII.

—Diable! s'écria Napoléon d'un ton moqueur, votre revenant ne me prédit pas un avenir couleur de rose. Est-ce tout?

—Oui, sire, tout.

—Eh bien! reprit il en se frottant les mains, c'est ce que nous verrons. Quant à vous, monsieur, je vous défends de parler de cela à personne. Je saurai si vous êtes discret. Je ne veux pas non plus que vous retourniez au chateau de Neuwaldell. Je ne vous oublierai pas dans l'occasion.

De retour chez notre hôte, Saint Laurent ne nous dit pas un mot de son entrevue avec l'empereur, et ce ne fut que bien long-temps après que les détails de cet entretien furent connus. Le mariage de Napoléon avec la fille de l'empereur d'Autriche au commencement de l'année suivante donna lieu à de nombreuses promotions. Saint-Laurent passa en qualité de capitaine dans l'état major. Dès lors nous nous perdimes de vue. J'appris par la suite, qu'à l'époque de la naissance du roi de Rome, il avait été décoré; qu'au commencement de la campagne de Russie, Napoléon l'avait appelé auprès de sa personne comme officier de la Légion d'Honneur, et enfin, après Leipsick, général de brigade, baron....

—Un moment! dis-je ici à mon ancien camarade en l'interrompant; je sais qu'on avait dit vite en ce temps-là, mais dans tout ce que vous venez de me raconter, il me semble que rien n'a encore eu le moindre rapport avec les prédictions du magicien du Tyrol.

—Un peu de patience, m'y voici! Dans le court intervalle de la campagne de Moskow à celle de Saxe, Saint-Laurent obtint un congé d'un mois pour venir à Paris épouser Mlle. Eulalie, que Napoléon dota après avoir signé au contrat. Pendant ce temps mon régiment avait été dirigé sur l'Espagne et incorporé dans une des divisions du général Suchet. J'étais au siège de Tarragone. Suchet trouva sa dignité de maréchal sur les remparts de cette place, et moi je perdis ma jambe dans la tranchée. Je fus amputé, décoré et réformé.

Je revins en Bretagne, dans ma famille, que je n'avais pas vue depuis mon entrée au lycée impérial; et pendant long-temps je n'entendis plus parler de Saint Laurent.

Napoléon était revenu de l'île d'Elbe. J'accourus à Paris dans l'espoir d'obtenir un emploi que j'avais longtemps sollicité, et qui avait été donné au commencement de la restauration à un vicomte; cet emploi était devenu vacant par l'abandon volontaire qu'en avait fait le titulaire, qui n'était autre que le vieil émigré de l'armée de Condé, mon très honoré correspondant à l'époque où j'étais à l'école militaire de Saint-Cyr.

Un matin, ayant mis mon placet dans la poche de mon ancien uniforme, je m'acheminais lentement sur ma jambe vers l'hôtel du ministre de l'intérieur, lorsque je fus accosté dans la rue du Bac par un homme que j'avais connu en Espagne. Nous nous étions perdu de vue depuis ma sortie du service. Il m'apprit qu'il était entré dans la maison civile de l'empereur, je lui fis part de mes espérances.

—Avez-vous quelques bonnes recommandations? me dit-il.

—Je n'en ai d'autres que mes services, mes blessures et mon dévouement bien connu à l'empereur. N'est ce pas assez?

—Non. Votre demande dormira longtemps comme beaucoup d'autres, dans les cartons. Voici un meilleur moyen; ce soir il y a spectacle au palais; j'ai justement un billet d'entrée dont je puis disposer, venez. Il est impossible que dans le nombre des officiers-généraux avec lesquels vous vous trouverez, vous ne rencontriez pas un ancien frère d'armes. Donnez-lui votre pétition. S'il veut la remettre lui-même à l'empereur, je réponds du succès. Depuis son retour, S. M. n'a encore rien refusé. Quant à vous, ajouta mon nouveau protecteur, en jetant sur ma jambe un œil de compassion, vous réussirez, je vous le certifie.

Ah! si mon ami Saint-Laurent n'était pas mort! m'écriai-je.

—Qu'est-ce que ce Saint-Laurent? n'était-ce pas un ancien officier d'ordonnance de l'empereur?

—Oui.

—Celui-là a eu du crédit, c'est vrai; mais d'autres lui ont succédé qui n'en ont pas moins que lui. Venez ce soir.

—Dans quel costume?

—Partez! comme vous voilà; en uniforme, avec votre décoration et vos béquilles. C'est une tenue qui sera enviée par plus d'un de vos voisins.

(*A continuer.*)

EMILE MARCO DE ST. HILAIRE.

Mr. l'Editeur.

Veuillez-vous annoncer Mr. A. D. Crossman, comme candidat pour alderman du premier district de la première municipalité, pour remplir la vacance occasionnée par la démission de Mr. John Davis.

PLUSIEURS VOTANS.

Décédé hier soir de l'épidémie régnante, M. A. GAUTIER, capitaine du steamboat Pamela.

Ses amis ainsi que ceux de M. A. Carrière, et Cattin, Barras & Co. sont respectueusement priés sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 10 heures a. m. Le convoi partira de la rue Bourbon No. 191, encoignure St. Pierre.

La Gazette des Opelousas est priée de copier l'avis de décès ci-dessus. 7 oct

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire London, Baker, Havre, L M Gale

ARRIVES.

Bateau de remorque Prairie, Davis, des Passes.
Bateau de remorque Star, Hanson, des Passes.
Bateau de remorque Phenix, Abnable, des Passes.
Bateau de remorque Pilot, Clark, des Passes.
Navire St. Louis, Marks, de Philadelphie.
Navire Hope, Soule, de Boston.
Navire Nonantum, King, de Boston.
Navire Vicksburg, Berry, de New York.
Navire John Holland, Henderson, de Boston.
Navire Forrester, Bartlett, de Boston.
Barque Diana, Eldridge, de New York pour Boston.
Goel. Alex. Washington, Maloney, de la Havane.
Steamer West Tennessee, Brooks, de Cincinnati.
" Colorado, Strech, de Plaquemine.
" Octorara, ——, de la Balise.

En rivière:

Navire Condor, de Boston.
Barque Bashaw, Greene, de Boston.
Bo que Barrington

Il y a en dedans de la passe S. O. un brick espagnol et un navire; et deux navires en dehors de la passe N. E.

MEMORANDA.

Arrivés à New York de ce port, 26 sept. navires Orleans et Talbot.

Arrivés d'ici à Philadel. hie, 26 sept. barque Sarah Hand, Herrick; brick Georgia, Lewis.

Expédié à Bath pour ce port, 16 sept. navire Gerard, Bairdon.

A New York pour ce port, navire à vapeur Alabama Wind, 6 octobre touchant à Charleston et à la Havane; navire à vapeur Natchez, Swiller, touchant à la Havane; navire Liverpool, Garey, 26 sept.; nav. Memphis, Knight; navire Hudson, Paige, 25 sept.; navire Virginia, 1er oct; navire Niagara, Cole, 5 oct.; navire Tyrone, Spear, 1er oct.; nav. Fairfield, Wilson; nav. Wales, Watts.

DERNIERES DATES

New York.......sept 26		Londres.......sept 4
Boston.........sept 26		Liverpool.......sept 4
Philadelphie.....sept 27		Paris.........sept 2
Washington.....sept 27		Havre.........sept 1
Baltimore.......sept 27		Bordeaux.......août 27
Charleston......sept 28		Madrid........août 24
Vera-Cruz.......sept 1		Cadix.........août 24
Campêche.......août 25		Havane........sept 25
Mexico.........août 26		Honduras.......sept 10

RUBANS écossais—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages de France, un assortiment de rubans, gros de Naples écossais convenables pour la saison. TOOLE & BARRIERE, 20 rue de Chartres. 7 oct—8

TRAITES sur New-York, à vendre par VAN WICK & co, 11, Bank Place. 7 oct

CLOUS—400 barriques de fer de Suède reçus par le navire John Holland, à vendre par WM. HENRY FULLER, 46, Poydras. 7 oct

RESINE—[illegible] barils reçus par le navire John Holland, à vendre par WM. HENRY FULLER, 42 rue Poydras. 7 oct

HUILES—1700 gallons spermaceti d'hiver reçus par le navire John Holland et [illegible] gallons huile d'automne en magasin, à vendre par WM. HENRY FULLER, 46 rue Poydras. 7 oct

HUILE [illegible] WM. HENRY FULLER, 46, rue Poydras. 7 oct

300 BARILLETS clous de fer de Suède en débarquement du navire Condor, à vendre par WM. FROST & co, 26, Vieille Levée. 7 oct

MAIRIE DE LA NLLE-ORLEANS. [illegible] Nlle Orléans, le 6 octobre 1841. WM FREHET, Maire. 7 oct—2if

F. U. GUERINGER & Co. successeurs de M. BLASCO & CO. Rue de Chartres, No 19, VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages, un assortiment d'habillemens confectionnés, à la dernière mode de Paris, savoir: Paletots en drap, satin [illegible], habits, [illegible], pantalons [illegible]. Aussi un assortiment de [illegible] d'enfant, qu'ils vendront à des prix très modérés. 7 oct—1m

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Succession de [illegible]. [illegible] L. BONDUANT, juge.

CINQ PIASTRES DE RECOMPENSE. SERONT données à la personne qui fera connaître ou arrêter celui ou ceux qui ont volé [illegible] verts d'argent (français) [illegible] à la dernière maison de la rue Esplanade.

FARINE—200 barils farine nouvelle de première qualité par le steamer West Tennessee, en bon ordre à vendre par JOHN A. MERRITT & Co, 65, rue du Camp. 7 oct

DRAPS FRANCAIS—Assortiment de draps français, à prix modérés, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30, rue Chartres. 7 oct

VIN DE CHAMPAGNE—50 paniers 1re qualité de Champagne, à vendre par LOISON & SILVESTRE, 30, rue Chartres. 7 oct

MARCHANDISES NOUVELLES du débarquement du Vicksburg: [illegible] LOISON & SILVESTRE, 30, rue Chartres. 7 oct

OSNABURG et Burlaps en magasin, à vendre par WILLIAM FREHN, 68, rue de la Douane. 7 oct

FROMAGE—de Goshen en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magazine. 7 oct

THE Young Hyson—[illegible] caisses en débarquement du navire Vicksburg, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magazine. 7 oct

LARD—Quelques barriques jambons et [illegible], à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magazine. 7 oct

HUILE—[illegible] barriques blanche d'hiver, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, Magazine. 7 oct

HUILE douce—100 paniers, à vendre par N. D. CHAMBERLIN, 75, rue des Magazins. 7 oct

BEURRE—[illegible] CONVERSE & Co. 7 oct

AMANDES douces [illegible] CONVERSE & Co. 7 oct

[illegible] CONVERSE & Co. Levée. 7 oct

PORC M. O. P. O [illegible] CONVERSE & Co. 7 oct

COUPEROSE [illegible] CONVERSE & Co. 7 oct

CLOUS [illegible] CONVERSE & Co. 7 oct

CAFE de la Havane [illegible] CONVERSE & Co. 7 oct

SUCRE en pains [illegible] M. A. NORCROSS & Co. 7 oct

MORUE [illegible] M. A. NORCROSS & Co. 7 oct

SUCRE [illegible] M. A. NORCROSS & Co. 7 oct

DATTES [illegible] M. A. NORCROSS & Co. 7 oct

COUPEROSE [illegible] M. A. NORCROSS & Co. 7 oct

CHIRDES [illegible] M. A. NORCROSS & Co. 7 oct

MEULES de grès [illegible] M. A. NORCROSS & Co. 7 oct

BEURRE [illegible] navire Vicksburg, à vendre par TUFTS & HOBART. 7 oct

SAUMONS [illegible] à vendre par TUFTS & HOBART, 20 Douane. 7 oct

SAVON marque Winchester [illegible] TUFTS & HOBART. 7 oct

TOILE d'emballage de Pittsburg [illegible] J. ALBERT. 7 oct

EAU DE VIE de Cognac [illegible] J. ALBERT. 7 oct

VERRES A VITRES [illegible] J. AUBERT, 21, St Louis. 7 oct

PLOMB de chasse—[illegible] ALBERT. 7 oct

SAINDOUX—[illegible] LYMER, BRITTON & SWIFT. 7 oct

FARINE—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT, 46 Tchoupitoulas. 7 oct

WHISKEY—[illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT. 7 oct

PLATS Cotes [illegible] CLYMER, BRITTON & SWIFT. 7 oct

SUCRE blanc de la Havane [illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 7 oct

CANNE—[illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 7 oct

LANGUES de Buffalo [illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 7 oct

PLOMB—200 saumons [illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 7 oct

TRAITES sur Londres, New York, Havane et Londres [illegible] R. GRONING & Co. 7 oct

BOTTES, Souliers et Brodequins [illegible] FROST & Co. 7 oct

MARCHANDISES convenables pour habitations [illegible] FROST & Co. 7 oct

CHAPEAUX [illegible] FROST & Co. 7 oct

COUVERTURES de laine [illegible] FROST & Co. 7 oct

COUTIL à matelas [illegible] FROST & Co. 7 oct

CLOUS—500 barillets de fer de Suède [illegible] THAYER & CUSHING. 7 oct

MAQUEREAUX [illegible] THAYER & CUSHING. 7 oct

HARENGS—[illegible] THAYER & CUSHING. 7 oct

CORDAGE de Manille, à vendre par THAYER & CUSHING, 20, rue Gravier. 7 oct

CIDRE—100 caisses, à vendre par THAYER & CUSHING. 7 oct

CHANDELLES—[illegible] THAYER & CUSHING. 7 oct

MUSCADE et poivre [illegible] THAYER & CUSHING. 7 oct

ETOFFES du Pays—[illegible] W. C. TOMPKINS & co. 7 oct

WHISKEY—[illegible] W. C. TOMPKINS & co. 7 oct

SALARATUS en demi barils [illegible] W. C. TOMPKINS & co. 7 oct

BLANC de baleine—150 boîtes [illegible] W. C. TOMPKINS & co. 7 oct

SAVON—[illegible] W. C. TOMPKINS & co. 7 oct

SAVON—[illegible] de Boston [illegible] WM FROST & co. 7 oct

INDIENNES—[illegible] WM. FROST & co. 7 oct

HABILLEMENTS—40 caisses [illegible] WM FROST & co, 26, Vieille Levée. 7 oct

HUILE de Baleine [illegible] WM. FROST & co. 7 oct

200 CAISSES [illegible] WM. FROST & co. 7 oct

BOTTES souliers et brodequins [illegible] WM. FROST & co. 7 oct

PARAPLUIES [illegible] W. R. FROST & co. 7 oct

HUILE [illegible] WM. FROST & co, 26, Vieille Levée. 7 oct

MARCHANDISES SECHES POUR DU SURPLUS [illegible]

DRAPS [illegible] JAMES D. DENEGRE. 6 oct

ROUES de Voitures—[illegible] JAMES D. DENEGRE, 16 rue de la Douane. 6 oct

THE 1726 sur New York et Boston [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, 20, rue Gravier. 6 oct

TOILE [illegible] WIGGIN & DAVENPORT. 6 oct

KERSEYS [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, 20, rue Gravier. 6 oct

BUTTER [illegible] A. F. [illegible] & Co.

MARINOS [illegible] LOISON & SILVESTRE.

BROCARTS—[illegible] LOISON & SILVESTRE, 30, rue de Chartres.

BISCUITS [illegible] ALEX GOW. 6 oct

CHARBON de terre [illegible] ALEX GOW, 25 Bienville. 6 oct

TOILE [illegible] ALEX GOW. 6 oct

VINS [illegible] ALEX GOW. 6 oct

HUILE [illegible] ALEX GOW, 25 Bienville. 6 oct

THES [illegible] AUGUSTE MOLIER. 6 oct

CHAPEAUX [illegible] MERLE, BEYLLE & Co. 6 oct

KERSEYS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins. 6 oct

INDIENNES [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. 6 oct

TOILE A DRAPS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins. 6 oct

HABITS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins. 6 oct

BRODEQUINS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co. 6 oct

CHAPEAUX—[illegible] ISAAC BRIDGE & Co, 134, rue des Magasins. 6 oct

LIQUEURS—[illegible] ISAAC BRIDGE & Co. 6 oct

COFFRE FORTS [illegible] ISAAC BRIDGE & Co, 134 rue des Magasins. 6 oct

LE CHALAND [illegible] A VENDRE [illegible] JOHN K SHAW & co, 21 rue Poydras.

COTON [illegible] WM FROST & co. 6 oct

126 [illegible] WM FROST & co. 6 oct

BLANC de [illegible] TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 6 oct

TOILE d'emballage [illegible] TUFTS & HOBART, 20, rue de la Douane. 6 oct

SAINDOUX—[illegible] TUFTS & HOBART, 20 rue de la Douane. 6 oct

CAFE [illegible] TUFTS & HOBART, 20 rue de la Douane. 6 oct

LES soussignés [illegible] HERBAULT FRERES, 70 rue Bienville. 6 oct

COUTELLERIE [illegible] W. A. RYAN, 46, rue de Chartres. 6 oct

BEAUX [illegible] W. A. RYAN, 46, rue de Chartres. 6 oct

A vendre par les soussignés, [illegible] LAUVE BROTHERS, 30, Vieille Levée. 6 oct

PLANS [illegible] W. DINN, 11, rue de la Commune. 6 oct

SUCRE—[illegible] F. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 6 oct

TANNERIE—[illegible] F. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 6 oct

FER [illegible] F. A. GIRAUD, 12, rue Tchoupitoulas. 6 oct

GRILLES [illegible] W. A. RYAN, 46, rue de Chartres. 6 oct

SUCRE blanc de la Havane [illegible] J. M. CABALLERO, 24, Vieille Levée. 6 oct

CIGARETTES [illegible] J. M. CABALLERO, 24, Vieille Levée. 6 oct

CIGARES [illegible] J. M. CABALLERO, 24, Vieille Levée. 6 oct

CIGARES de la Havane [illegible] J. M. CABALLERO, 24, Vieille Levée. 6 oct

AMANDES [illegible] J. ROBERT & co. 6 oct

CAFE de Sainte Marie [illegible] J. ROBERT & co. 6 oct

SATINS, Soieries, etc. [illegible] E. D. HYDE & co, 12 rue de Chartres. 6 oct

UN jeune homme [illegible] A l'adresser par lettre à la poste boite No. 194.

500 barils [illegible] M. A. ROBITAILLE, 27, rue du Commerce. 6 oct

MAIS [illegible] M. A. ROBITAILLE, 27, rue du Commerce. 6 oct

TOILE [illegible] WILLIAM FREHN, 68, rue de la Douane. 6 oct

FLANELLE [illegible] WILLIAM FREHN, 68, rue de la Douane. 6 oct

COTONS [illegible] WILLIAM FREHN. 6 oct

PEINTURE [illegible] E. VALLA. 6 oct

CHARRETTES [illegible] E. VALLA. 6 oct

CHEVEUX [illegible] E. VALLA. 6 oct

PAR LE REGISTER.

Les Pour insérer avis du Registre des Testamens 4 dans page.

[illegible] W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testamens. 7 oct

VENTE PAR LE REGISTRE DES TESTAMENS. Succession de Mme. veuve Andrews. SAMEDI le [illegible] courant, à [illegible] heures du [illegible], [illegible] Cour de Paroisse [illegible] de la Nouvelle Orléans [illegible] Andrews, [illegible]. Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Registre des Testamens. 30 sept

VENTES DE SHERIF.

A. M. Nathan vs. les héritiers de feu H. Eggleston. COUR DE PAROISSE—No. 70— En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable la Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, lundi, le 8 novembre 1841, à midi, L'esclave John, [illegible] dans l'affaire ci-dessus. Conditions, comptant. V. ALLAIN, 7 oct—4t Shérif de la paroisse d'Orléans.

Mme. Charles Zenon Coteron contre Chs Zenon Coteron. COUR DE PAROISSE.—No. 15186.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, il sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre Chartres et Royale dans cette ville, lundi, le 8 novembre 1841, à midi, les esclaves [illegible] dans l'affaire ci-dessus. Marie, âgée d'environ 47 ans. [illegible] Augustine, âgée d'environ 22 ans, avec son fils âgé d'environ [illegible] Marie, âgée d'environ 18 ans. Conditions, comptant. V. ALLAIN, 5 oct—4t Shérif de la Paroisse d'Orléans.

Comstock, Hyde & Co. vs. T. A. Bertinlin, dans l'affaire des créanciers de [illegible]. COUR DE DISTRICT No. 15,531.—En vertu d'un fieri facias à moi adressé par l'honorable Cour de district [illegible] sera vendu à la Bourse de Cité, rue St. Louis, entre les rues Chartres et Royale, [illegible] novembre 1841, à midi, [illegible] Quatre certains lots de terre désignés par les Nos. 6, 7, 8 et 9 dans l'ilot No. 260 [illegible] Bourbon, [illegible]. Cette vente [illegible] par [illegible]. J. L. THIELEN, 21 sept—4 oc 14 Shérif de la Cour de District.

PAR LE MARSHALL.

V. Vinisier, contre E Colson. EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'honorable Th. J. Cooley, juge présidant de la Cour [illegible] Nouvelle-Orléans, je procéderai en vente publique le 8 novembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis entre les rues de Chartres et Royale, [illegible] [illegible] CH. CLAIBORNE, marshal.

M. et W. Anderson vs. Ogden & Southgate. EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. Th. J. Cooley, juge [illegible] vendu le 9 octobre 1841 à midi, à la Bourse de la Cité rue St. Louis [illegible] Conditions, comptant. CH. CLAIBORNE, Marshal. 7 oct

CAZADORES VOLANTES DEL ESTADO.

ATENCION!!

La Compañia se reunira, el domingo 10 del corriente, a las 4 en punto de la tarde, con casaca de paño y pantalon blanco y armamento completo, para un pasea militar, y se recomienda el mayor aseo, y puntualidad al cumplimiento de esta orden.

Dada por el Capitan, FRANCISCO SOLER, Sargento primero.

Nueva Orleans, 7 octubre 1841.

CHASSEURS ST. BERNARD.

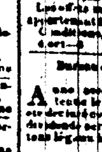

La compagnie montera à cheval dimanche prochain 10 du courant, à 7 heures du matin et se réunira sur la Place Washington, équipement complet, pantalon blanc. Chaque membre est requis d'être ponctuel au rendez-vous. Par ordre du capitaine, 6 oct—3 T. LACROIX, maréchal des logis chef.

ECLAIREURS D'ORLEANS,

Attention.

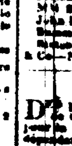

La compagnie prendra les armes dimanche prochain 10 du courant et se réunira au lieu ordinaire de ses exercices à 7 heures précises du matin. Des communications importantes pour le bien de la compagnie devant être faites, la plus grande ponctualité est requise. Par ordre du capitaine. F. A. AUBERT, sergt. maj.

ETAT DE LA LOUISIANE—Paroisse Jefferson—Cour de Probate—Succession de Michel Geiger. [illegible] Conditions, comptant. F. DUQUE, juge. 6 oct—9

Bureau de Compagnie d'Assurance des Pompiers de la Nouvelle-Orléans, le 30 septembre 1841. A une assemblée des directeurs de cette institution tenue le 30 du courant, un dividende de 5 pour cent a été déclaré [illegible] payable [illegible] à partir de lundi 4 octobre prochain. L. L. TRACY, Secrétaire. 1 oct—10

AVIS—Les soussignés ont formé une association sous la raison Chas. C. Sackett & Co. pour la transaction des affaires de commission en général à la Nouvelle Orléans. Nouvelle Orléans le 1er octobre 1841. CHS C SACKETT, W. EGBERT SACKETT. Références, Joseph Lawrence, N. W. Thomas—Cincinnati. [illegible] Barker—New York. John Dodge & Co.—Philadelphie. [illegible] & Co.—Boston. [illegible] Bogert & Hawthorn, Joseph Landis & Co.—Nouvelle Orléans. 1 oct—30

BANQUE DES AMELIORATIONS, Nouvelle Orléans, ce 28 sept. 1841. DES propositions [illegible] reçues par le caissier [illegible] jusqu'au 20 octobre prochain, pour la location du salon du bal St. Louis [illegible] Par ordre de la Direction, L. BERNARD, caissier. 28 sept—10

DEMANDE—Les soussignés ont besoin de sept ou huit nègres [illegible] LAUVE FRERES, 30 V. Levée. 6 oct

BLANC de baleine à vendre par les soussignés en gros et en détail [illegible] S. LATAPIE. 6 oct

HABILLEMENTS D'AUTOMNE ET D'HIVER. J. P. FREEMAN & Co., encoignure des rues du Canal et des Magasins, viennent de recevoir par les derniers arrivages de New York, un assortiment complet d'habillemens convenables pour l'hiver et l'automne [illegible] 6 octobre

AVIS. LE soussigné prévient le public de ne point faire crédit à sa femme Elizabeth Blakebrough, [illegible]. Nouvelle Orléans, le 5 octobre 1841. THOMAS BLAKEBROUGH. 6 oct—3

DON FRANCISCO DE ARRANGOIZ, consul mexicain à la Nouvelle Orléans, a l'honneur d'informer le public que son bureau est établi rue de la Douane No. 140 [illegible]. 6 oct—3

VIN—[illegible] St. Julien; 50 barils vinaigre de Bordeaux, à vendre par A. CAPDEVIELLE & CUCULLU, 46, Vieille Levée. 6 oct

PO [illegible] 50 barils whiskey et rum. A vendre par S. LATAPIE. 6 oct

SEL gros et fin, actuellement en débarquement du [illegible] A. GOW, 25, rue Bienville. 6 oct

SUCRE—[illegible] HALL, BEIN & CLAPP, 26, rue Tchoupitoulas. 6 oct

CAFE de la Havane—A vendre par BLASCO & MENDES, 20 rue de la Douane. 6 oct

SUCRE blanc et brut—A vendre par BLASCO & MENDES. 6 oct

COURTAGE DE CHANGE. FRED. PORET, [illegible]

STEAMER TELEGRAPH POUR ST. LOUIS, Alton, Quincy et Warsaw—[illegible] TELEGRAPH, capitaine [illegible] JOHN B. SHAW, 21, rue Poydras. 6 oct

POUR ST. LOUIS ET QUINCY. Le nouveau bateau à vapeur MAID OF KENTUCKY, capitaine Gaillard, [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, 20 rue Gravier. 6 oct

Le paquebot à vapeur JOHN JAY, capitaine Coleman, pour Little Rock, Van Buren, Fort Smith et Fort Gibson, [illegible] WALTON & COCKAYNE, 20 et 22 Nouvelle Levée. 6 oct

Les propriétaires du John Jay [illegible]

POUR MARSEILLE—Pour passage seulement—La barque de 1re classe EUPHRATES, capitaine Henry Pemberton, [illegible] GOUTIN, GALLY & Co., 79, Toulouse. 7 oct

POUR LA MOBILE ET PENSACOLE—La goelette fine voilière G. W. BRERWOOD, capitaine Trout, [illegible] J. M. ASHBRIDGE, 67, rue du Camp. 6 oct

POUR TAMPICO—La goelette DORIC, capitaine Santelier, partira pour le port ci dessus, le 8 octobre. [illegible] F. TIO, 16 rue St. Anne. 6 oct

POUR MOBILE—La nouvelle goelette HORNET, capitaine Winslow, [illegible] J. M. ASHBRIDGE, 67 Camp.

POUR BALTIMORE—Le 10 du courant.—La barque MARY, capitaine Myrick, [illegible] C. BEDFORD & BECK, 24, Douane. 7 oct

POUR MATAMOROS, par la Brazos. La goelette fine voilière WATCHMAN, capt. John Murray, [illegible] W. F. VIGERS & Co, 35, rue de la Commune.

POUR BOSTON—Ligne de paquebots—Le superbe navire A [illegible] capitaine Rowan [illegible] JOHN A. MERRITT, 65, rue du Camp. 1 oct

ON a besoin d'un brick qui pourrait prendre cent mille roule de bois [illegible] M. A. ROBITAILLE, 27, rue du Commerce. 1 oct

POUR LA HAVANE. Pour partir positivement lundi prochain, le brick CARIBOU, capt. Gibbs [illegible] JOHN ALEXANDER, 16, rue du Canal. 6 sept

POUR PHILADELPHIE—Ligne de Hand—La barque JOSEPHINE, [illegible] J. D DENEGRE. 27 sept

POUR NEW YORK—Le navire de toutes conditions MULLER, capitaine Thomas J. Leavitt, [illegible] AB. K. WOODRUFF, 6, rue du Camp. 29 sept

POUR MARSEILLE ET CETTE. Le brick Provençal [illegible] GLOIRE, capitaine Hartwig, [illegible] W. L. GIRARD & co, encoignure Chartres et St-Pierre. 21 sept—6

POUR TABASCO. La goelette [illegible] [illegible] F. TIO, 16 rue St. Anne.

POUR CADIX—Pour passage seulement—Le beau navire FAMA MARANZEA, capitaine Costanzo [illegible] F. DE LIZARDI & co, 31, rue Bienville. 20 sept

POUR LIVERPOOL—Le navire américain A 1 QUEEN VICTORIA, capitaine Thompson, [illegible] J. M. ASHBRIDGE, 67 Camp. 20 sept

POUR NORFOLK, CITY POINT ET RICHMOND—La nouvelle goelette DOLPHIN, capitaine [illegible] JOHN ALEXANDER, 16, rue du Canal. 18 sep

POUR TAMPICO—La goelette fine voilière, FARMERS RETURN, capt. [illegible] JOHN ALEXANDER, 16, rue du Canal. 1 sept

POUR BOSTON. Le navire paquebot CARROLL, capitaine Rogers, [illegible] JOHN A. MERRITT, 65, rue du Camp. 20 sept

GRAINES DE FLEURS DE JARDINS ET DE SEMENCE. [illegible] WM. DINN, 11 rue de la Commune. 6 oct

PARTI marron, depuis chez MM. P. Bureau & Co. la nègre FRANCOIS, [illegible] 6 oct—3

MADAME JOUFFREVILLE [illegible] rue de Chartres, No. 83 [illegible] 20 sept—6m

A LOUER.—Le dessus du magasin No. 20, Bank Place [illegible] WIGGIN & DAVENPORT, 20, rue Gravier. 29 sept

A LOUER a bail [illegible] deux beaux MAGASINS à quatre étages, [illegible] rues Toulouse entre Chartres et Levée. [illegible] J. L. GARNIER. 29 sept—6

A LOUER. Pour entrer en possession immédiatement, plusieurs Magasins au dessous de l'Hôtel St. Charles. Pour les conditions, s'adresser à la Banque de Gas. 2 oct—6t

A LOUER—Deux magasins spacieux situés de la Victoire près le rail road Pontchartrain. Deux maisons confortables à deux étages, [illegible] F. DE LIZARDI & Co, 31 Bienville. 5 oct

A LOUER. Les deux maisons [illegible] J. ROBERT & co, 8 rue des Magasins. 1 oct

BEAUX FUSILS—Dernièrement reçus par le Fanny de Londres, fusils doubles [illegible] HYDE & GOODRICH, 15 rue de Chartres. 1 oct

FARINE, &c.—60 barils farine, 100 de saindoux et porc mess, en magasin et à vendre par M. A. ROBITAILLE, 27, Commune. 20 sept

TRAITES sur France à vendre par HERBAULT FRERES, 70, Bienville. 24 sept—6

PHARMACIE A LAFAYETTE. NOUVELLEMENT reçu par la pharmacie [illegible] J. BOSSI. 20 sept

LARD, JAMBONS—[illegible] LAUVE FRERES, 30, Vieille Levée. 7 sep—3t

SANGSUES. NOUVELLEMENT reçu un assortiment de sangsues de 1re qualité [illegible] J. ROSSI, [illegible] Lafayette. 15 sep

SANGSUES. REÇU par le Rubicon du Havre, un beau lot de sangsues [illegible] 18 sep

TOILE, CORDE & ficelle d'emballage—Toile d'emballage de Dundee, [illegible] ANDREWS & BROTHERS, 7, rue du Camp. 27 sept

BOIS DE CHAUFFAGE de toutes qualités; BRIQUES de lac, SABLE, CHAUX du Nord, PIEUX, MERRAINS, &c. &c. à vendre par CHAUSSON & LEROY, Chemin Carondelet, entre St Claude et Tremé.

CHAUX, BRIQUES, SABLE, BOIS DE CHAUFFAGE, &c. Constamment en vente, par le soussigné, au Bassin Carondelet. 26 juin—6m. GEO. QUESNARD.

Aux propriétaires de steamboats et de presses à coton. NOUS avons maintenant [illegible] W. K. & R. MURPHY, 125, vieux Bassin et 137 Remparts.

BRIQUES—[illegible] W. K. & R. MURPHY, 125, vieux Bassin et 137 Remparts.

Aux propriétaires d'hôtels et de restaurants. LES soussignés ont [illegible] W. K. & R. MURPHY, 125, vieux Bassin et 137 Remparts.

25,000 [illegible] W. K. & R. MURPHY.

VENTES A L'ENCAN.

PAR VINCENT & FERIET. IL sera vendu [illegible] Bottes, souliers [illegible]

PAR J. LEVY. A QUATRE heures [illegible] 30 barriques [illegible]

PAR A. GARIDEL. VENDREDI 8 du courant [illegible] 30 balles coton [illegible] Conditions à la vente.

PAR A. L. PERNET. Chevaux. IL sera vendu samedi [illegible] 4 beaux Chevaux de cabriolet, [illegible] Conditions, comptant.

PAR J. A. BEARD & co. Esclaves de valeur. IL sera vendu à l'encan, samedi, 9 du courant, à l'Arcade de Banks les esclaves suivants: GABRIEL, âgé de 18 ans créole, [illegible] MARIA, âgée de 19 ans, griffonne [illegible] EDMOND, âgé de 3 ans, [illegible] Conditions—4 mois de crédit [illegible]

PAR A. FERNANDEZ. SALLE WASHINGTON. IL sera vendu le samedi 16 octobre courant [illegible] Conditions, à la vente.

Vente au magasin. PAR J. A. BEARD & co. IL sera vendu à l'encan [illegible] 7 oct

MEUBLES SPLENDIDES ET A LA MODE. PAR J. A. BEARD & co. IL sera vendu mardi 12 du courant, à dix heures [illegible]

PAR R. S. SYKES. IL sera vendu le vendredi huit le courant, à 10 heures [illegible]

Succession de Benoni Jacques Langlois. PAR VINCENT & DE FERIET. IL sera vendu lundi 18 octobre [illegible]

PAR E. TASTET. IL sera vendu vendredi 8 du courant [illegible]

PAR J. A. BEARD & co. IL sera vendu le mardi 19 de courant [illegible]

PAR E. TASTET. IL sera vendu jeudi 7 courant [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ. JEUDI prochain, 7 du courant, à 4 heures [illegible]

PAR ANTHONY FERNANDEZ. IL sera vendu à l'encan vendredi prochain [illegible]

PAR P. E. THIBOU. IL sera vendu le samedi 9 [illegible]

PAR P. E. THIBOU. EN vertu d'un ordre de l'honorable [illegible]

LA NOUVELLE LOI SUR LES DROITS ET DRAWBACKS. IMPRIMEE en [illegible]

BUREAU DE LA COMPAGNIE DE LA PRESSE A COTON A FAUBOURG DE LA LEVEE. LES actionnaires [illegible] D. B. [illegible], secrétaire. 30 sept

UN monsieur et sa dame, [illegible]

BAZARD PARISIEN. NORMAND FRERES, [illegible]

TRAITES sur Paris, Londres, Charleston, Louisville [illegible] F. DE LIZARDI & co.

CAFE—[illegible] F. DE LIZARDI & co.

TOILE et corde d'emballage—[illegible] F. DE LIZARDI & co.

MARCHANDISES sèches convenables [illegible] F. DE LIZARDI & Co.

SANGSUES de meilleures qualités [illegible] J. ROSSI.

SUCRE—[illegible] PULLAM, BELLOGE & DE [illegible]

CHAPEAUX FRANÇAIS. [illegible]